Ville de Créteil CCN de Créteil et du Val de Marne

DRAC Ile de France

Appel à candidature pour une résidence-mission

dans le cadre du

CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE « CULTURES URBAINES ET OUVERTURE SUR LE MONDE » de la Ville de Créteil

1. CADRE DU CLEA

Le CLEA s'étend sur le territoire de Créteil et pourra être élargi aux deux communes de l'agglomération de la Plaine Centrale du Val de Marne, Alforville et Limeil-Brévannes.

Sa préfiguration s'appuie sur l'engagement de la DRAC Ile de France, de la commune de Créteil et du CCN de Créteil et du Val de Marne/cie Käfig- direction Mourad Merzouki en tant qu'opérateur.

Il a vocation à être signé à terme avec la communauté d'agglomération de la Plaine Centrale du Val de Marne et pourra intégrer d'autres partenaires - dont l'Education Nationale - et d'autres opérateurs.

Il a pour thème « cultures urbaines » thématique permettant de travailler :

- la question de la diversité culturelle dans une optique de cohésion sociale et de dialogue et d'échange multiculturels
- la transdisciplinarité artistique favorisant la coopération entre tous les acteurs culturels et sociaux
- l'innovation artistique et culturelle

Il s'appuie sur le diagnostic de territoire réalisé dans le cadre de la signature du nouveau contrat de ville 2015-2020 à l'échelle de la communauté d'agglomération de la Plaine Centrale du Val de Marne.

Il s'inscrit dans le volet culture du contrat de ville, en lien avec deux objectifs stratégiques le n° 3.2 et le n° 2.2.

L'objectif stratégique n° 3.2 « favoriser l'accès à la culture» préconise les axes de travail suivants:

- Faciliter l'accès des habitants des quartiers prioritaires aux événements, institutions et équipements culturels en travaillant avec les familles, les enfants, les personnes isolées des quartiers prioritaires.
- Développer les multiples possibilités d'accueil des équipements culturels : spectacles, expositions, outils de recherche d'emploi, ateliers de formation tout au long de la vie, éducation/formation à l'outil numérique... et faire ainsi des équipements culturels des lieux de vie, vecteurs de mixité sociale.
- Refléter la diversité culturelle des quartiers.

L'objectif stratégique n° 2.3 « Renforcer le lien école – famille – enfant» préconise notamment les axes de travail suivants :

Accompagner la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires (projets éducatifs territoriaux), mieux articuler les actions éducatives conduites durant le temps scolaire et durant le temps périscolaire.

- Soutenir la parentalité par le biais de dispositifs dédiés : espaces rencontres, cafés des parents...notamment en travaillant sur la médiation culturelle.

2. OBJECTIFS ET PUBLICS DU CLEA

Il a pour objectifs généraux de :

- Développer les pratiques artistiques pour tous les enfants, adolescents et jeunes adultes du territoire en articulation avec le projet éducatif du territoire
- Faciliter l'accès aux ressources artistiques et culturelles du territoire pour tous les enfants, adolescents et jeunes adultes et, au-delà, pour leurs familles et entourages;
- renforcer les dynamiques de coopération culturelle entre les différents partenaires, les services de la ville, et les habitants en s'appuyant sur l'expertise artistique et l'ancrage territorial des structures culturelles et socioculturelles de la collectivité
- Inscrire l'éducation artistique et culturelle sur tous les temps de vie de l'enfant et de l'adolescent, en créant une synergie de projet notamment entre temps périscolaire, extra -scolaire (centre de Loisirs) et scolaire via la mise en œuvre des orientations nationales concernant le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève;
- Favoriser la rencontre entre les jeunes citoyens et les artistes dans une logique d'échange culturel et artistique
- Permettre aux jeunes habitants de Créteil, l'appropriation d'une écriture artistique, vecteur d'émancipation.

Le public ciblé prioritairement est celui des quartiers prioritaires « Politique de la Ville » (QPV) ainsi que des quartiers de veille active (QVA).

Pour Créteil, les Quartiers Politique de la Ville sont

- Les Bleuets: 1 209 habitants / Revenu Moyen = 12 500€
- Mont Mesly la Habette Coteaux du Sud :7 540 habitants / Revenu Moyen = 10 900 €
- Petit Pré-Sablières: 1 257 habitants / Revenu Moyen = 11700 €

Les Quartiers en Veille Active sont :

- Le Palais
- Le Bas du Montmesly

Des habitants d'autres quartiers pourront néanmoins également bénéficier du dispositif. Les tranches d'âge des 7 -12 ans et 13- 18 ans seront ciblées plus spécifiquement avec une attention particulière portée au public féminin ce qui n'interdira pas d'ouvrir à d'autres participants, notamment aux jeunes adultes.

3. LES RESIDENCES MISSIONS

a. DEFINITION -THEME ET OPERATEUR

La résidence-mission du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) se définit comme une résidence d'éducation artistique et culturelle.

Elle repose sur une pleine disponibilité de l'artiste-Cie, durant quatre mois consécutifs ou échelonnés au long d'une saison ainsi que sur une éventuelle diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible.

Elle s'appuie sur les 3 dimensions de l'éducation artistique et culturelle tel que défini nationalement: pratique artistique, pratique culturelle et partage des savoirs.

Le présent appel à candidature vise à réaliser trois résidences missions.

L'opérateur retenu pour ces trois résidences est le CCN de Créteil-Val de Marne/ Cie Käfigdirection Mourad Merzouki qui est chargé par le comité de pilotage du CLEA de l'encadrer et de l'accompagner.

Le thème choisi pour la saison 2015- 2016 est « danses, langages et écritures ». Cette thématique permettra de travailler en transversalité disciplinaire (danse, littérature, musique, cirque....) et d'intégrer la question de la diversité culturelle et sociale.

La résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande de création.

b. PROJET

Le projet doit être travaillé en lien avec l'équipe de coordination du CLEA et notamment avec le CCN en tant qu'opérateur. Il doit aboutir à l'élaboration d'actions co-construites avec les partenaires impliqués dans le dispositif.

Il doit répondre aux enjeux du territoire notamment du projet éducatif territorial dont les orientations sont les suivantes :

- assurer une cohérence et une continuité des activités entre les temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire)
- favoriser la mixité sociale et l'égalité fille / garçon pour développer le « vivre ensemble » ;
- permettre la mise en place de parcours individuels construits
- développer la vie associative et encourager les pratiques culturelles, sportives et de loisirs.
- veiller à une égalité de traitement de l'ensemble des enfants et adolescents et à un égal accès de tous aux activités du territoire ;

Il doit venir renforcer les actions d'éducation artistique et culturelle déjà mises en place par le CCN.

c. DEROULEMENT

Chaque résidence se déroule en deux phases :

- Phase préparatoire de la résidence mission = 1 mois d'appropriation et d'élaboration du projet d'intervention (novembre 2015)

Les candidats retenus seront accompagnés par le CCN pour rencontrer les partenaires, découvrir le territoire et les dispositifs à l'occasion notamment du festival Kalypso (minovembre), temps fort du CCN et l'un des points d'ancrage de son action culturelle. Ce temps lui permettra d'affiner son projet d'intervention et de co-construire les actions envisagées avec les partenaires territoriaux.

- Phase de réalisation du projet et des actions : trois résidences échelonnées de décembre 2015 à juin 2016

d. PUBLICS

Les publics sont ceux désignés au paragraphe 2, dans le cadre du CLEA. Il s'agit des publics des quartiers prioritaires de la ville et les quartiers en veille active.

Dans ces quartiers seront sollicités prioritairement les publics des centres sociaux, ALSH-Gymnases, Centres de loisirs, Hôpitaux... ce qui n'interdira pas néanmoins de l'ouvrir à d'autres participants.

e. RESSOURCES ET PARTENAIRES

Services de la culture, Politique de la ville, Démocratie Locale, Sports, jeunesse (ALSH/ Centres de loisirs, stages)

Centres sociaux et MJC

Associations de danse du territoire

Médiathèque Nelson Mandela

Conservatoire à rayonnement départemental de Créteil

Maison des Arts et de la Culture de Créteil

f. TEMPS D'INTERVENTIONS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

Les actions s'appuieront sur les types d'interventions et dispositifs déjà développés par le CCN.

Elles pourront se dérouler sur le temps périscolaire (NAP), et extra scolaires (mercredis, samedis, vacances scolaires)

Elles pourront prendre la forme d'interventions dans le cadre des Nouvelles activités Périscolaires (16h30-17h30), dans les centres de loisirs pendant les vacances scolaires ou les mercredis et samedis.

Elles pourront également avoir lieu dans des institutions spécialisées (hopitaux, accueil handicapés...)

4. PILOTAGE DES TROIS RESIDENCES-MISSIONS

Le CCN est désigné comme opérateur artistique et culturel des trois résidences-missions dans le cadre du CLEA.

En tant qu'opérateur, le CCN devra guider chaque artiste résident dans sa découverte du territoire, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, d'organiser la diffusion de ses œuvres, d'assurer la coordination des partenariats, d'organiser et suivre la réalisation des actions.

a. ORGANISATION DU PROJET

Deux CPO (comité de suivi opérationnel) seront organisés avec la DRAC d'Ile-de-France, les services culturels et partenaires du territoire ciblé pendant la durée de la résidence-mission.

5. PERIODE ET DUREE DES RESIDENCES

Juin 2015 : lancement de l'appel à candidature

Fin Septembre 2015: 1er comité de sélection (9 artistes/Cie sélectionnés maximum).

Novembre 2015 : $\mathbf{1}^{\mathsf{ère}}$ phase des trois résidences : appropriation du territoire et $\mathbf{1}^{\mathsf{ère}}$ rencontre

avec les partenaires participants au projet – présentation de l'artiste/Cie

Décembre 2015-février 2016 : 1 ere équipe : mise en œuvre de la résidence

Février-mars-avril 2016 : 2ème équipe : mise en œuvre de la résidence

Avril-mai-juin 2016 3^{ème} équipe : mise en œuvre de la résidence

6. . CONDITIONS FINANCIERES ET MOYENS MIS A DISPOSITION

• DRAC : Allocation de résidence d'un montant de 36 000 € TTC sur 3 résidences-missions

- Les modalités précises (financières et matérielles) de la participation de la ville de Créteil sont en cours de validation.
- En sus de la rémunération de sa prestation, l'artiste recevra un remboursement ou une indemnisation forfaitaire de ses frais de déplacement de son lieu de résidence jusqu'à Créteil et de ses repas pendant toute la période de sa présence à Créteil.

7. CADRE JURIDIQUE

Un contrat de résidence-mission spécifiant les engagements respectifs de la ville, de l'opérateur et de l'artiste accueilli est signé avant le début de la résidence.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et contractualisées avec la structure opératrice.

8. CANDIDATURE

Peut faire acte de candidature toute compagnie professionnelle ou artiste professionnel résidant en France ou à l'étranger. La compagnie ou artiste candidat doit avoir à son actif une activité de recherche et de création, une expérience significative dans le domaine de la pédagogie et /ou de la médiation, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

Critères de sélection de l'artiste :

- Capacités à prendre en compte l'enjeu de mobilité et de croisement des publics.
- Intérêt et expérience en matière d'approche pluridisciplinaire
- Expériences en Education Artistique et Culturelle.
- Connaissance du territoire et compréhension des activités du CCN
- Désir de mener des activités pédagogiques et expérience en matière de médiation et de restitution publique.

L'artiste doit maîtriser la langue française.

Les éléments à fournir sont :

- Un dossier artistique présentant notamment un ensemble d'œuvres ou de travaux représentatifs de la démarche de la compagnie candidate ou de l'artiste candidat.
- Un curriculum vitae faisant état notamment des expériences pédagogiques de la compagnie ou de l'artiste.
- Une note d'intention relative au projet de CLEA (premières intentions pédagogiques et artistiques) et un budget prévisionnel.
- Une note faisant état d'une expérience similaire qui explicitera les liens créés entre l'artiste et la population.
- Une liste des œuvres disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence.

L'ensemble du dossier est à adresser - version papier ou version électronique - aux adresses suivantes :

• Par voie postale :

Hôtel de Ville de Créteil Service Culturel Place Salvador Allende 94 010 Créteil Cédex

L'enveloppe sera cachetée et portera impérativement la mention « Offre pour la résidence dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique. NE PAS OUVRIR. »

 Par voie électronique : isabelle.barikosky-lucas@ville-creteil.fr

Date limite de réception des candidatures : 11 septembre

Le dossier artistique est à envoyer en <u>un seul fichier pdf</u>. Merci d'indiquer votre nom sur ces dossiers. L'artiste peut s'il le souhaite enrichir cet envoi d'un dvd ou d'un cd.

9. PROCEDURE DE SELECTION

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant le ou la directeur/trice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France ou son représentant, le Directeur Général en charge de la culture de Créteil et de Plaine Centrale, les directrices de la culture et de la jeunesse de Créteil, le directeur du CCN ou son représentant.

Neuf d'entre elles seront retenues. Le résultat de la première sélection sera communiqué par courrier électronique mi -septembre 2015 .

Le vendredi 25 septembre 2015, de 9h00 à 13h00 et de 14h30 à 16h30, les neuf artistes ou compagnies présélectionnés seront auditionnés lors d'un entretien qui permettra d'expliciter la démarche artistique et culturelle. Les dossiers non retenus recevront un courrier électronique courant octobre 2015.

Les artistes retenus seront avisés par courrier et mail devront se rendre disponible à partir de novembre 2015 et selon le calendrier proposé au paragraphe 5 et précisé avec l'opérateur.

Pour plus d'information, contacter :

Isabelle Barikosky-Lucas, directrice des affaires culturelles de Créteil. Tel: 01 53 48 38 09

Mail: isabelle.barikosky-lucas@ville-creteil.fr

Anne Le Mottais/ Laure Kujawa, : Accueil studio et actions sur le territoire/ CCN.

Tel: 01 56 71 13 20. Mail: relationspubliques@ccncreteil.com

Annexe 1

Composition du comité de pilotage

Le comité de pilotage

Le Comité de pilotage est constitué des représentants des futurs signataires du contrat.

Pour l'Etat

- Le directeur de la DRAC d'Ile-de-France ou son représentant ;
- Le sous-préfet en charge de la politique de la ville

Pour la Ville

- L'élu à la culture
- L'élu à la jeunesse
- Le DGA Culture
- la directrice des Affaires Culturelles
- la directrice de la jeunesse,
- la directrice de la démocratie locale
- le directeur de la Politique de la ville

Pour les partenaires

• Le directeur du CCN ou son représentant